

THÈSE > FORMULAIRE DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE APRÈS SOUTENANCE

Thèse à envoyer sous deux fichiers, d'archivage et de diffusion, à la bibliothèque

(se reporter à la procédure de dépôt et aux conseils techniques)

Demandé par le jury ou par l'administration, ce second dépôt est obligatoire et conditionne la délivrance du diplôme

Cochez la case correspondant à la situation principale :
corrections demandées par le jury (délai : 3 mois après soutenance)
corrections demandées par l'administration (délai : 1 mois après soutenance)
corrections souhaitées par l'auteur (délai : 1 mois après soutenance)
Nom de naissance : RAIMBAULT
Nom marital :
Prénom : JUSTE
Date de naissance : 29/10/1989
Nationalité : Française
Sexe: M
Adresse électronique : juste.raimbault@polytechnique.edu
Date de soutenance: 11/06/2018
Discipline : Géographie Spécialité: Science des Territoires
Directeur de thèse : HDR BANOS Arnaud
Co-directeur de thèse : MCF LE NECHET Florent
Établissement de cotutelle:



TITRE DE LA THÈSE en français, identique à celui de la page de couverture de la thèse:

Caractérisation et modélisation de la co-évolution des réseaux de transport et des territoires

TITRE DE LA THÈSE en anglais :

Characterizing and modeling the co-evolution of transportation networks and territories

Sommaire:

ATTESTATION DE SECOND DÉPÔT : NATURE DES CORRECTIONS	3
ARCHIVAGE ET DIFFUSION DE LA THESE ELECTRONIQUE	5
ARCHIVAGE ET DIFFUSION AU SEIN DE l'ÉTABLISSEMENT	6
DROIT DES RESSOURCES TIERS	6
AUTORISATION DE DIFFUSION SUR L'INTERNET	7
CAS PARTICULIER DE LA THÈSE CONFIDENTIELLE	9



ATTESTATION DE SECOND DÉPÔT : NATURE DES CORRECTIONS

Cochez la correspondant à votre situation et complétez si nécessaire :

	corrections demandées par le jury (délai : 3 mois après soutenance)
	L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour intègre pour la version d'archivage et la version de diffusion les corrections demandées par le jury que présidait Mme/M
	L'auteur atteste avoir soumis avec succès la version d'archivage de sa thèse au test de validation de la <u>plate-forme FACILE</u> et fournit en annexe une copie d'écran du résultat de son test (se reporter aux procédures de dépôts et aux conseils techniques).
	corrections demandées par l'administration de l'Université
	L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour n'a fait l'objet pour la version d'archivage comme pour la version de diffusion que de corrections administratives et reste en tout point conforme sur le fond à la thèse présentée au jury lors de la soutenance.
	L'auteur atteste avoir soumis avec succès la version d'archivage de sa thèse au test de validation de la <u>plate-forme FACILE</u> et fournit en annexe une copie d'écran du résultat de son test (se reporter aux procédures de dépôts et aux conseils techniques).
V	corrections souhaitées par l'auteur
	L'auteur certifie que la version électronique déposée ce jour n'a fait l'objet pour la version d'archivage comme pour la version de diffusion que de corrections mineures (orthographe, mise en page, coquilles, etc) et reste en tout point conforme sur le fond à la thèse présentée au jury lors de la soutenance.

L'auteur atteste avoir soumis avec succès la version complète d'archivage de sa thèse au test de validation de la <u>plate-forme FACILE</u> et fournit en annexe une copie d'écran du résultat de

son test (se reporter aux procédures de dépôts et aux conseils techniques).





Fait àParis, le 11/07/2018
Signature du doctorant :
En cas de corrections demandées par le jury :
En cas de corrections demandées par le jury .
Fait à, le, le



ARCHIVAGE ET DIFFUSION DE LA THESE ELECTRONIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Le diplôme de doctorat est délivré par la Communauté d'universités et d'établissements Sorbonne Paris Cité, *établissement de soutenance*. A l'instar des autres établissements membres, L'université Paris Diderot est nommée *établissement de préparation* pour les doctorants qu'elle inscrit.

A compter du 1^{er} septembre 2016, seul le dépôt de la thèse au format électronique sera recevable et autorisera la soutenance et la délivrance du diplôme.

A compter de janvier 2017, les thèses en préparation et les thèses soutenues au sein des établissements composant Sorbonne Paris cité seront gérées dans un environnement applicatif unique. Les thèses soutenues feront l'objet d'un archivage systématique au CINES, Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

Chaque thèse devra obligatoirement faire l'objet d'une diffusion en ligne au sein de l'établissement et au sein de la communauté universitaire, à l'exception des thèses dont le caractère de confidentialité est avéré par une décision de la Présidence de l'Université sur demande du jury.

Enfin, chaque thèse pourra faire l'objet d'une libre diffusion en ligne au-delà du périmètre de l'authentification universitaire sur autorisation expresse de son auteur et sous réserve de l'absence de clause de confidentialité.

Pour toute information complémentaire, les doctorants sont invités à contacter le gestionnaire de l'École doctorale de rattachement ou le Service commun de la documentation (theses@univ-paris-diderot.fr)



ARCHIVAGE ET DIFFUSION AU SEIN DE l'ÉTABLISSEMENT DROIT DES RESSOURCES TIERS

Le doctorant atteste en cochant l'une des deux cases suivantes :

Qu'il dispose des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse, soit qu'ils se trouvent libres de droits soit que l'auteur les ait acquis.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **UNE SEULE ET MÊME VERSION complète** de sa thèse :

- le fichier d'archivage nommé: NOM Prenom 2 va aaaammjj.pdf
- le fichier de diffusion nommé: NOM Prenom 2 vd aaaammjj.pdf
- Qu'il ne dispose pas des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité des ressources tiers, illustrations et documents utilisés dans sa thèse.

Dans ce cas, l'auteur fournit au format PDF **DEUX FICHIERS** correspondant chacun à **DEUX VERSIONS DIFFÉRENTES** de sa thèse:

- Le **fichier d'archivage,** version **complète** de la thèse: *NOM Prenom 2 va aaaammjj.pdf*
- Le **fichier de diffusion**, version **incomplète** de la thèse ne comportant aucune ressource tiers pour laquelle les droits ne sont ni libres ni acquis: NOM Prenom 2 va aaaammjj.pdf



USPC Université Sorbonne Paris Cité

AUTORISATION DE DIFFUSION SUR L'INTERNET

Sous réserve de l'absence de clause de confidentialité et dans le respect des droits de la propriété intellectuelle, **l'auteur autorise la diffusion de sa thèse en ligne sur l'Internet,** à titre gratuit et non exclusif :

OUI, immédiatement : la thèse sera consultable sur l'Internet via le portail national des thèses (theses.fr) et sur les plateformes de diffusion mises en place par l'Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.

Option Licence Creative commons >	
L'auteur peut préciser les conditions de cette diffusion en choisissant une licence Creative commons, par exemple :	
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC	
ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés	
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC) : le titulaire des droits	
autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).	
Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes	
conditions (BY NC SA): Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à	
celle qui régit l'œuvre originale.	
La liste complète des licences Creative commons	
Le choix de la licence CC devra figurer sur la version de diffusion de la thèse (voir la feuille de style SPC Paris Diderot)	
Option Archives ouvertes > l'auteur autorise le dépôt de sa thèse sur les sites d'Archives ouvertes :	
☑ HAL/TEL du CCSD-CNRS	
☐ Autres sites (précisez) :	



USPC Université Sorbonne Paris Cité

OUI, après mois d'embargo à compter de la date de soutenance, la thèse sera consultable sur l'Internet via le portail national des thèses et sur les plateformes de diffusion choisies par l'Université dans le cadre de sa politique de valorisation scientifique.
Pendant la période d'embargo définie par l'auteur, la thèse n'est accessible que sur le réseau intranet de l'Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).
Option Licence Creative commons > L'auteur peut préciser les conditions de cette diffusion après la période d'embargo en choisissant une licence Creative commons, par exemple :
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC) : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA): Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.
La liste complète des licences Creative commons Le choix de la licence CC devra figurer sur la version de diffusion de la thèse (voir la feuille de style SPC Paris Diderot)
Option Archives ouvertes > après la période d'embargo, l'auteur autorise le
dépôt de sa thèse sur les sites d'Archives ouvertes :
☐ Autres sites (précisez) :



Université Sorbonne Paris Cité

> NON, la thèse ne sera consultable que sur le réseau intranet de l'Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

CAS PARTICULIER DE LA THÈSE CONFIDENTIELLE

A l'issue de la période de confidentialité décidée par la présidence de l'Université usqu'au		
QUE SA THÈSE SOIT CONSULTABLE SUR L'INTERNET via le por (theses.fr) et sur les plateformes de diffusion mises en place place de sa politique de valorisation scientifique.		
Option Licence Creative commons > L'auteur peut préciser les conditions de cette diffusion en une licence Creative commons, par exemple :	choisissant	
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modific ND) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originon commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dé	nale à des fins	
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC) : le titula autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvre condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les commerciales restant soumises à son autorisation).	s dérivées, à	
☐ Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans le conditions (BY NC SA): Le titulaire des droits autorise l'exploitat originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œ dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licenc celle qui régit l'œuvre originale.	ion de l'œuvre uvres	
La liste complète des licences Creative commons Le choix de la licence CC devra figurer sur la version de dif thèse (voir la feuille de style SPC Paris Diderot)	fusion de la	



Option Archives ouvertes > l'auteur autorise le dépôt de sa thèse sur les sites d'Archives ouvertes :
☐ <u>HAL/TEL</u> du CCSD-CNRS
☐ Autres sites (précisez) :

QUE SA THÈSE NE SOIT CONSULTABLE QUE SUR LE RÉSEAU INTRANET de l'Université et, sur demande et selon un accès contrôlé, au sein de la communauté universitaire (prêt entre bibliothèques ou dispositif équivalent).

A tout moment, l'auteur est libre de modifier sa décision pour autoriser ou interdire la diffusion de sa thèse au-delà de l'accès contrôlé au sein de la communauté universitaire. Cette diffusion au sein de l'établissement et de la communauté universitaire constitue en revanche une obligation légale.

En deux exemplaires, l'un pour l'Université et l'autre pour l'auteur,

Fait à **Paris** , le **11/07/2018**

Signature du doctorant :